



Compte rendu de la réunion du 16 juillet 2015

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, DUSSAUSSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BODSON, BRIQUET, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absents excusés : Mme BROCCQ (pouvoir à Mme BOUDOT-DROUIN), MM. BLICK et COLOMBIER

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 16 juillet 2015 : **89 637.77 €**.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc SARRAZIN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mai 2015 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 26 mai 2015. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

Au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

- Acquisition d'un nouveau photocopieur auprès de la société Maubrey Bureautique (Sainte-Savine) pour la somme de 3 031 € HT, soit 3 637.20 € TTC.
- Aménagements des abords de la voie de Champigny par le SARL PIROIT (Saint-Parres-les-Vaudes) pour la somme de 2 520 € HT, soit 3 054 € TTC.
- Réalisation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales ruelle de la Marjolaine par la SARL MERLATEAU (Buchères) pour la somme de 1 350 € HT, soit 1 620 € TTC.
- Mise en place d'un coffret de sécurité du clocher de l'église par la SARL MAMIAS (Gagny) pour la somme de 806 € HT, soit 967.20 € TTC.

Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour les ventes de propriétés sises 16 bis La Belle Epine, 59 Grande Rue et 21 ruelle Saint Honoré.

Au titre de la délivrance et la reprise des concessions du cimetière communal : Il a été accordé dans le cimetière communal au titre d'une nouvelle concession pour son père Pierre LECLERC la concession n° 261 à Monsieur Thierry LECLERC.

Bilan des festivités du 14 juillet : Le conseil municipal dresse le bilan des festivités du 14 juillet.

- Les prospectus d'invitation pour les festivités du 14 Juillet devront être modifiés notamment au niveau du coupon réponse.
- Lors des réunions préparatoires l'année prochaine, une réflexion devra être engagée différents points : longueur de la journée du 14 Juillet, festivités à organiser sur 1 ou 2 journées, tickets à mettre en place pour les saucisses et merguez du soir.

Personnel communal : Afin de pallier à la fin de contrat de Monsieur MANGIN en date du 31 octobre 2015, il est proposé de nommer Monsieur PACKO adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire sur ce poste à compter du 1^{er} novembre 2015 et de le maintenir en poste jusqu'à cette date dans le cadre d'un contrat pour besoin saisonnier d'activité (article 3/2° de la loi du 26 janvier 1984) et ce dès le 7 août 2015. Le tableau des emplois de la commune sera mis à jour après cette nomination stagiaire.

13 voix pour

Adopté à l'unanimité

Demande de remboursement de la location de la salle des fêtes : Les preneurs de la salle des fêtes du week-end du 6 juin dernier n'ayant pas utilisé les locaux, le conseil municipal accepte de leur rembourser la somme payée pour cette location.

13 voix pour

Adopté à l'unanimité

Acceptation de chèques : Le conseil municipal accepte l'encaissement des chèques suivants :

- Chèque d'un montant de 668.57 € au titre de l'indemnisation du vol commis au local de pompes en mars dernier et décide de reverser la somme de 493.83 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- Chèque d'un montant de 60 € pour la mise à disposition de l'Espace Maillotin le samedi 6 juin 2015 et conformément au souhait du donateur, décide de la reverser à l'école de Mesnil-Sellières.

13 voix pour

Adopté à l'unanimité

Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments et espaces communaux recevant du public : Le conseil municipal valide l'agenda d'accessibilité des bâtiments et espaces communaux recevant du public qui comprend :

- 25 actions à entreprendre hiérarchisées sur les trois prochaines années,
- 2 demandes de dérogation sont à faire pour l'accessibilité de la chapelle sainte Croix et l'accessibilité du cimetière communal au vu des coûts de réalisation et du budget communal.

13 voix pour

Adopté à l'unanimité

Voie de Champigny : devis pour la réalisation de travaux publics de génie civil « télécommunication » :

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de travaux complémentaires voie de Champigny dont le coût a été arrêté par la société INEO RESEAUX EST à 2 865.83 € HT, soit 3 439.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

13 voix pour

Adopté à l'unanimité

Charte d'entretien des espaces publics : Point non abordé au cours de la réunion

Commune nouvelle : discussion : Point non abordé au cours de la réunion

Convention d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances proposé par RISK PARTENAIRE pour la somme de 1 400 € HT, soit 1 680 € TTC en vue de la prochaine consultation pour les contrats d'assurance communaux. En parallèle, il souhaite que le prix de la prestation tienne compte des résultats de l'appel d'offres.

8 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

Adopté à majorité

Travaux d'assainissement pluvial : ruelle de la Marjolaine : Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation d'un 2^{ème} puisard au niveau de la ruelle de la Marjolaine pour la somme de 2 450.00 € HT soit 2 940 .00 € TTC

Ralentisseur Grande Rue et la Chaussée : demande de subvention : Après avoir pris connaissance du projet de mise en place de coussins berlinois aux entrées de village sur la route départementale 8 Grande Rue (côté Dosches) et La Chaussée (côté RD 960) dont le montant s'élève à 14 740 € HT soit 17 688 € TTC,

le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aménagements pour limiter la vitesse en agglomération.

13 voix pour

Adopté à l'unanimité

Opérations modificatives comptables – budget principal : Le conseil municipal décide de procéder aux opérations modificatives comptables suivantes :

Section de fonctionnement – recettes

Chapitre 77 – Article 7713 Libéralités reçues	+ 60 €
Chapitre 77 – Article 7788 Produits exceptionnels divers	+ 920 €

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre 011 – Article 605 Achat des mat., éq. et travaux	+ 3 450 €
Chapitre 011 – Article 61522 Bâtiments	- 4 470 €
Chapitre 011 – Article 61523 Voies et réseaux	- 4 470 €
Chapitre 012 – Article 6411 Personnel titulaire	+ 1 550 €
Chapitre 012 – Article 6413 Personnel non titulaire	+ 2 290 €
Chapitre 012 – Article 6332 Cotisations versées au F.N.A.L	+ 10 €
Chapitre 012 – Article 6336 Cotisations versées au CDG	+ 40 €
Chapitre 012 – Article 6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 700 €
Chapitre 012 – Article 6453 Cotisations aux caisses de retraites	+ 1 000 €
Chapitre 012 – Article 6454 Cotisations aux ASSEDIC	+ 150 €
Chapitre 65 – Article 6574 Subvention aux associations	+ 670 €
Chapitre 65 – Article 65738 Autres organismes publics	+ 60 €

13 voix pour

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes

- Durant les congés de Monsieur PACKO, un planning pour l'arrosage des fleurs tous les 2 jours a été réalisé.
- Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vaire : réunion le 22 Juin 2015 : délibération prise pour le chemin forestier permettant d'accéder à une parcelle : demande de subvention au Conseil Régional.
- 1^{er} Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient : élection des membres

Questions et communications diverses

- Lors du ramassage des ordures ménagères, certains habitants continuent à déposer des sacs plastiques et certaines poubelles sont trop pleines (le couvercle ne ferme plus). Ces poubelles dans ce cas ne sont plus ramassées.
- Avancement du pôle scolaire : RAS. Le planning est respecté.
- Pompiers : une nouvelle recrue : Monsieur Mickaël PIAT qui habite chemin des Valsons. Il n'y a pas eu dernièrement d'intervention spécifique.
- Nouveau lotissement Route de Bouranton : le support de la voirie est quasiment terminé. Le 24 juillet sera réalisé la signature de l'acte de vente des terrains. Le nom de la nouvelle rue reste à déterminer.

Séance levée à 23 heures

Prochaine réunion le 15 Septembre à 20h00